

Procès-verbal
de l'assemblée communale du 16 décembre 2013

- Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens à 20H00
- Présidée par M. Jean-Marie Chammartin, Syndic
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Présents : - 54 citoyennes et citoyens
 - tous les membres du Conseil communal
 - Mme Magalie Girard, Caissière

Monsieur le Syndic :

- rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote.
- salue et remercie les personnes présentes de participer à l'assemblée communale. Il salut plus particulièrement M. Verdon du bureau Urbasol, responsable de la révision de notre plan d'aménagement. M. Verdon est présent ce soir pour expliquer et répondre aux éventuelles questions concernant le point 2 de notre ordre du jour sur les différents règlements applicables en relation avec ce nouveau plan d'aménagement. L'année 2013 a été riche en projets et en discussions ; il en relate les points importants.
- rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle No 49 du 6 décembre 2013, a été affichée aux piliers publics, adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet de la commune.
- présente le tractanda :
 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2013. Ne sera pas lu en assemblée, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet (www.billens-hennens.ch).
 2. Présentation et adoption des deux règlements suivants, en consultation sur notre site internet (www.billens-hennens.ch) ou au bureau communal durant les heures d'ouverture :
 - Règlement sur le financement de l'équipement de détail des zones à bâtir
 - Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions
 3. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association à buts multiples de la Glâne (ABMG).

4. Budgets 2014

- 4.1. Présentation budget de fonctionnement
 - 4.1.1. Demande investissement aménagement Chemin du Dèvin
 - 4.1.2. Demande investissement mise en conformité Frifire
- 4.2. Présentation budget des investissements
- 4.3. Rapport de la Commission financière
- 4.4. Vote final budget fonctionnement et investissements

5. Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente des actions de SI Billens SA.

6. Divers

- Information sur l'étude de faisabilité fusion commune avec Romont et Mézières.
- Information sur l'adhésion des nouvelles communes à la Corporation forestière Glâne-Farzin.
- Information sur la nouvelle organisation défense-incendie (Frifire).

Monsieur le Syndic demande l'accord de l'assemblée communale pour modifier d'une façon structurelle l'ordre du jour : au point 4, afin de parler d'investissement dans les investissements, il propose de modifier la numérotation des points 4.1.1 et 4.1.2 en 4.2.1 et 4.2.2.

L'assemblée ne fait aucune remarque et accepte cette modification.

- procède à la nomination des scrutateurs : M. Joseph Reynaud et Mme Mireille Mugny.
- déclare l'assemblée ouverte.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2013

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal et sur le site internet. Il n'y a pas de remarque.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le procès-verbal ; à l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal. Contre épreuve : Non 0 ; abstention 0.

2. Présentation et adoption des deux règlements suivants, en consultation sur notre site internet (www.billens-hennens.ch) ou au bureau communal durant les heures d'ouverture :

- Règlement sur le financement de l'équipement de détail des zones à bâtir
- Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Notre plan d'aménagement déposé auprès du SeCA en 2009 présentait trop de lacunes aussi bien techniques qu'administratives. Parmi celles-ci, le bureau Urbasol a suggéré, dans un souci d'équité entre partenaires, d'édicter les deux règlements cités. Ces règlements ont pu être consultés sur notre site internet.

M. Jean-Claude Verdon donne quelques explications concernant l'équipement de détail qui correspond à l'équipement à l'intérieur d'une parcelle qui serait mise en zone. Emoluments à définir dans le cadre de la demande de permis de construire et dans le cadre aussi d'une modification du plan d'aménagement local.

M. Jean-Marie Chammartin lit l'entier du règlement sur le financement de l'équipement de détail des zones à bâtir, avant de répondre aux questions.

- L'élargissement d'une route fait-il partie de l'équipement de détail ou de base. A voir sur le plan directeur si c'est une route de desserte (équipement de détail) ou si c'est une route collectrice (équipement de base)
- Défense-incendie et éclairage public – équipement de détail pour la parcelle. La commune doit arriver avec une canalisation d'eau suffisante pour que le quartier puisse se raccorder. Les installations des équipements de base doivent être proches des parcelles.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le règlement sur le financement de l'équipement de détail des zones à bâtir. Le règlement est approuvé à l'unanimité. Contre épreuve : NON 0 ; abstention 2.

M. Jean-Marie Chammartin lit l'entier du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Le règlement est approuvé à l'unanimité. Contre épreuve : NON 0 ; abstention 1.

A l'issue de ces deux votes, M. Jean-Marie Chammartin libère M. Verdon et le remercie pour le travail fourni dans le cadre du mandat confié pour sa disponibilité et son soutien dans le cadre de la révision de notre plan d'aménagement local. Les remerciements vont également à toute son équipe.

3. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association à buts multiples de la Glâne (ABMG)

L'idée est de créer une association qui peut assumer pour les communes plusieurs tâches les concernant.

Actuellement, le service des curatelles est géré sans qu'il y ait une base légale, ce qui doit être corrigé. L'ORCOC est géré en entente intercommunale, ce qui ne correspond pas aux besoins. A l'avenir, d'autres buts pourraient être confiés à l'association comme la petite enfance ou la protection civile du district.

Il n'y a pas de coûts supplémentaires par rapport à 2013, puisqu'il s'agit de reprendre, sous la responsabilité de l'association, des tâches assumées différemment ou sans base légale.

Lors de l'assemblée constitutive, l'ensemble des communes ont accepté, à l'unanimité, la constitution de cette nouvelle association. La deuxième étape est que l'ensemble des communes adoptent les statuts.

M. Jean-Marie Chammartin lit les statuts. Avant de passer au vote, le Conseil communal vous propose d'accepter la constitution de l'Association à buts multiples de la Glâne (ABMG) et les statuts.

Les statuts de l'ABMG sont approuvés à l'unanimité. Contre épreuve : NON 0 ; abstention 3.

4. Budgets 2014

- 4.1. Présentation budget de fonctionnement
- 4.2. Présentation budget des investissements
 - 4.2.1. Demande investissement aménagement Chemin du Dèvin
 - 4.2.2. Demande investissement mise en conformité Frifire
- 4.3. Rapport de la Commission financière
- 4.4. Vote final budget fonctionnement et investissements

4.1 Présentation du budget de fonctionnement

Ce budget a été établi sur la base des montants communiqués par les différents services de l'Etat (charges liées) et sur la base des frais communaux de l'année 2012.

Projeté à l'écran, le budget de fonctionnement est présenté par M. Jean-Marie Chammartin qui donne les explications nécessaires concernant certains postes ou montants présentant des différences.

Le budget de fonctionnement présente un bénéfice de Fr. 9'722.60.

Entretien des routes – M. Hubert Waeber demande pourquoi est-ce que la réparation des routes est attribuée à plusieurs entreprises ? M. Christophe Portner lui répond que l'entretien 2013 des routes communales a été attribué à l'entreprise Ropraz. On a justement profité des travaux d'aménagement chez M. Laurent Sugnaux pour une réfection au Chemin de la Bioleyre par l'entreprise Papaux et bénéficier des avantages d'avoir déjà les machines sur place.

Le vote final du budget de fonctionnement est prévu au point 4.4 ci-après.

4.2 Présentation du budget des investissements

4.2.1 Demande investissement aménagement Chemin du Dèvin

Fr. 50'000.-

Lors de l'assemblée communale de décembre 2012, la compétence a été donnée au Conseil communal pour vendre du terrain de la parcelle 188 se situant entre la laiterie et les vestiaires du foot. Cette transaction a eu lieu et M. Frank Billod a acquis 1'835 m2 en vue d'implanter son atelier de ferblanterie ainsi qu'un appartement de service. Le solde du terrain et l'amélioration du chemin d'accès nécessiteront des réalisations infrastructurelles. Un montant précis n'a pas encore été défini pour ces réalisations, étant donné que la commune profitera des synergies mise en place par le nouveau propriétaire. Lors de la mise à l'enquête du projet, la commune planifiera un concept global concernant cette zone d'environ 400 m2. Cet investissement ne nécessitera pas de demande de crédit.

M. Bernard Jorand demande à quel prix a été vendu le terrain ? M. Jean-Marie Chammartin lui répond F. 70.-, selon décision de l'assemblée communale du 18.12.2012.

M. Daniel Bühler, au nom de la Commission financière, donne un préavis favorable à cette demande.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote la demande d'investissement pour l'aménagement au Chemin du Dèvin. La demande est approuvée à l'unanimité. Contre épreuve : NON 0 ; abstention 1.

4.2.2 Demande investissement mise en conformité Frifire – Fr. 33'000.-

La nouvelle loi sur la protection du feu entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Cette nouvelle loi demande à chaque corps de sapeur-pompier des hommes en suffisance, une logistique performante ainsi que du matériel adéquat. La mise en conformité de notre corps de sapeurs-pompiers aurait coûté entre Fr. 250'000.- et Fr. 300'000.-. Le Conseil communal a trouvé un accord avec les communes de Romont et Mézières et formé un corps de sapeurs-pompiers intercommunal dénommé CSPI Glâne-Centre. Après un inventaire détaillé, la commune de Romont demande aux communes partenaires un montant pour le rattrapage des investissements effectués. Ce montant s'élève à Fr. 33'000.- pour Billens-Hennens et à Fr. 36'000.- pour Mézières. Cet investissement ne fera pas l'objet d'une demande de crédit.

M. Bernard Jorand demande s'il y aura toujours des pompiers à Billens. Il y aura toujours un local du feu à Billens.

M. Daniel Bühler, au nom de la Commission financière, donne un préavis favorable à cette demande.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote la demande d'investissement de mise en conformité Frifire. La demande est approuvée à l'unanimité. Contre épreuve : 0 ; abstention 0.

Mis à part les deux objets qui viennent d'être votés, le budget des investissements n'apporte pas beaucoup de commentaires. Les chiffres mentionnés reflètent les montants votés lors des précédentes assemblées et non utilisés.

4.3 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Bühler pour son rapport. La commission financière a étudié en détail ces budgets de fonctionnement et des investissements. Le Conseil communal a reçu les membres et a répondu avec satisfaction aux différentes questions. La Commission propose à l'assemblée d'accepter les budgets de fonctionnement et des investissements 2013 tel que présentés.

M. Jean-Marie Chammartin remercie la Commission financière pour le travail effectué et remercie M. Olivier Cramer qui quitte cette commission à la fin de l'année.

4.4 Approbation des budgets de fonctionnement et des investissements

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le budget de fonctionnement 2014 qui dégage un excédent de recettes de Fr. 9'722.60. A l'unanimité, l'assemblée approuve ce budget. Contre épreuve : Non 0 ; abstention 0.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le budget des investissements 2014 qui dégage un supplément de dépenses de Fr. 72'901.55. A l'unanimité, l'assemblée approuve ce budget. Contre épreuve : 0 ; abstention 0.

5. **Délégation de compétence au Conseil communal pour la vente des actions de SI Billens SA**

La SI Billens a été formée à l'occasion de la construction de l'immeuble se situant à la Route de Prévouloup 16. Lors de sa formation, la SI Billens a émis 65 actions d'une valeur de Fr. 1'000.- chacune. Ces actions se répartissent de la façon suivante : Commune de Billens-Hennens 20, Foncia Gruyère 10 et petits porteurs 35.

Durant l'année 2012, le Conseil d'administration de la SI Billens a lancé l'idée d'une mise en vente des actions. Foncia a montré un intérêt pour le rachat de ces actions et au printemps 2013 fait une offre à Fr. 7'500.-. Cette offre a été soumise à la commune de Billens-Hennens. Lors de l'assemblée générale des

actionnaires de la SI Billens, le comité de la SI s'est montré intéressé par la vente des actions, mais selon leur calcul au prix de Fr. 8'500.-.

Par cette demande de compétence, le Conseil communal demande le droit de négocier le prix de vente des actions que détient la commune au prix minimum de Fr. 7'500.-, mais de pouvoir aussi se référer au prix demandé par le Conseil d'administration de la SI Billens SA.

M. Philippe Boyer ne comprend pas pourquoi on vend ces actions. Ces actions pourraient valoir peut-être 3 fois plus dans quelques années, donc un meilleur rendement.

M. Raymond Jaquet demande si une contre-expertise a été demandée ? A ce jour, aucune contre-expertise n'est proposée.

M. Francis Demierre rappelle que la SI Billens SA a été fondée en 1968. Le comité a estimé que le but des loyers modérés était atteint depuis longtemps, étant donné qu'il n'est plus bénéficiaire depuis 1993. La plupart des actionnaires deviennent âgés et il a été demandé à Foncia, actionnaire de la SI Billens, une offre d'achat.

Pour rappel, il y a Fr. 1'000'000.- de dettes sur cet immeuble.

Par manque d'information, il est demandé de reporter ce point au tractanda de la prochaine assemblée avec plus de détail et une contre-expertise de l'immeuble.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote la délégation de compétence au Conseil communal pour la vente des actions de SI Billens SA. A l'unanimité, l'assemblée refuse cette délégation de compétence. Contre épreuve : OUI 4 ; abstention 12.

6. Divers

Information sur une étude faisabilité de fusion Billens-Hennens, Romont et Mézières

Les Conseils communaux des communes de Billens-Hennens, Romont et Mézières ont donné suite à l'étude de faisabilité du plan de fusion dessiné par le Préfet. A ce jour, différents groupes de travail s'affairent, sous la conduite de Mme Curdé-Mauroux de l'Association des communes fribourgeoises, pour passer en revue tous les aspects de fonctionnement des communes engagées dans ce projet. Cet inventaire détaillé permettra de définir le futur contour de la commune projeté. En principe, un rapport est attendu pour la première partie de 2014 et par la suite des informations seront transmises à la population afin que chacun puisse se déterminer en vue d'un vote consultatif.

Subvention totale de Fr. 1'374'340, soit Fr. 200.- par habitant. Est-ce que la commune est capable de rester seule ou une fusion était-elle inévitable ?

M. Jean-Marie Chammartin fait une présentation de la procédure et de la structure du projet.

Informations sur l'adhésion des nouvelles communes à la Corporation forestière Glâne-Fazin

La parole est donnée à Mme Evelyne Jaquet pour présenter ce dossier.

Actuellement, il y a 3 corporations pour le district de la Glâne : Farzin-Glâne Nord (gestion commune), la Neirigue (gestion par propriétaire) et Glâne Sud (gestion par propriétaire).

Les communes en gestion par propriétaire ont de plus en plus de difficulté à recruter des temporaires pour leur équipe forestière. Les exigences de sécurité sont de plus en plus importantes et plusieurs communes ont demandé de passer en gestion commune. Un sondage auprès des communes en gestion par propriétaire. Sur 12 communes, 11 sont favorables à une gestion commune et 1 commune ne s'est pas prononcée. Sur les 11 communes, toutes sont favorables à créer une seule corporation en gestion commune pour la Glâne.

Avantages d'une seule corporation :

- Les communes vont bénéficier de l'expérience de la corporation qui est déjà en gestion commune, soit la Corporation Farzin-Glâne Nord
- La taxe d'entrée est des plus intéressantes (Fr. 170.- à l'hectare pour une fortune de l'association de Fr. 1'273'000.- pour 1244 hectares)
- Possibilité de payer la taxe d'entrée sur plusieurs années
- Taxe annuelle de Fr. 50.- l'hectare (ne sera encaissée qu'en cas de nécessité)
- Peu d'investissements de base
- Subvention de la confédération et du canton (env. Fr. 200'000.- sur 4 ans)
- Crédit mis à disposition par le canton sans intérêts
- Grandeur idéale pour une corporation
- Reprise du personnel communal
- La nouvelle corporation garantit la formation d'apprentis
- Restitution du capital des corporations Glâne-Sude et de la Neirigue aux communes concernées

Le Conseil communal est favorable à l'adhésion à la nouvelle corporation Glâne – Farzin au 1^{er} janvier 2014 en gestion commune.

Information sur la nouvelle organisation défense-incendie Frifire

La parole est donnée à M. Jean-Claude Tella pour présenter ce dossier.

Frifire est un projet qui émane de l'ECAB dans un souci de synergie en vue d'assurer une meilleure défense de l'incendie en regroupant des petits corps de sapeurs-pompiers. Dernier délai pour présenter à l'ECAB un projet qui respecte les nouvelles normes exigées : 01.01.2015. Convention étudiée entre Romont – Mézières et Billens-Hennens pour palier à ces exigences.

Alternative à Frifire ?

- Maintenir un corps de sapeurs-pompiers à Billens-Hennens, ce qui implique l'achat de matériel de protection respiratoire et autres, d'un véhicule aux normes spécifiques, un entrepôt pour le véhicule et tout nouveau matériel, ce qui représente un investissement d'env. Fr. 300'000.-
- Garantir un effectif du corps de sapeurs-pompiers, ce qui n'est pas possible à long terme en faisant cavalier seul.

M. Jean-Claude Tella fait un résumé de la convention et concernant la taxe d'exemption, elle sera facturée et perçue par la commune de domicile de l'astreint. En vue de l'harmonisation des trois communes partenaires, le règlement régissant la taxe d'exemption devra être adapté. Ce règlement sera présenté à une prochaine assemblée communale.

M. Raymond Jaquet demande des renseignements quant à la mise en zone de la parcelle 76 en zone d'intérêt général. Cette parcelle ne sera pas mise en zone pour la mise à l'enquête de la révision du plan d'aménagement local.

M. Jean-Luc Mugny demande pourquoi le chemin du Bois n'a pas été amélioré lors de la réparation du chemin du Champ Blanchet. Etude actuelle du réseau routier ; boucher les trous par mesure de sécurité.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marie Chammartin adresse ses meilleurs vœux et invite les citoyens pour le traditionnel verre de l'amitié et partager un moment de convivialité.

L'assemblée est close à 22H40.

LU ET APPROUVE

La Secrétaire

Le Syndic